

République Française  
-----  
Département de la Côte d'Or  
-----  
Arrondissement de Beaune  
-----  
Canton de Longvic  
-----  
Communauté de Communes  
De GEVREY-CHAMBERTIN  
Et de NUITS-SAINT-GEORGES

## Commune de Curley

-----  
Rue de la Mairie  
21220 CURLEY  
-----  
Téléphone 03.80.61.47.99  
Courriel : mairie.curley@yahoo.fr

Curley, le 13 juin 2022

### Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf juin à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de CURLEY

Etant réuni, après convocation légale en date du trois juin 2022, sous la présidence de M Dominique BAILLEUX, Maire :

Etaient présents :

Mmes Sylvine CHALLET, Dominique CONVERSIN, Marine THOMAS

Mrs Grégory AUBERT, Dominique BAILLEUX, Franck DE DEMO, Michel PERSONNIER

Absents :

Mrs Régis FOLLOT, Pascal HADJUR (démissionnaire)

Secrétaire de séance : Mme Marine THOMAS

La séance débute à 20h07.

---

En préambule, le maire et le conseil municipal enregistrent avec regret la démission de Mr Pascal HADJUR. Etant donné que nous avons déjà enregistré 2 démissions, et que Mr Régis FOLLOT a également fait part de son intention de démissionner (décision non encore confirmée par écrit), nous aurons perdu le tiers des membres du conseil ce qui va nous conduire à l'organisation d'élections complémentaires, probablement à l'automne.

---

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents.

- **Organisation des travaux**

Les travaux aux 3 cours dans les appartements 3 et 4 dépassent les montants prévus au budget primitif en section de fonctionnement ; les travaux prévus pour l'appartement n°2 sont d'une

ampleur encore plus importante et il est nécessaire de les engager afin de le louer dans les meilleurs délais.

Le maire fait également part de difficultés avec l'artisan en charge des travaux qui a toujours du mal à terminer ses chantiers. Il semble également qu'il rencontre quelques difficultés relationnelles avec les locataires. Un recadrage s'impose.

Enfin, il lui sera demandé un devis détaillé pour la réfection complète de l'appartement n° 2.

#### Travaux engagés (terminés ou en cours)

FONCTIONNEMENT	
Fin appt 8	12 234,20
WC appt 4	715,00
Electricité (tableau) appt 4	6 600,00
Réfection / finition n° 4	8 019,00
Réparations n° 4	759,00
Cuisine + élec appt 3	9 769,15
Peinture appt3	1 848,00
Plomberie communs Compteurs	1 838,10
EU des communs	1 627,00
<b>s/s total Engagé</b>	<b>43 409,45</b>

Après discussion avec le conseiller de la DRFIP, il nous est possible d'affecter des travaux « structurants » à la section investissement (article 2132 – Immeubles de rapport), et notamment ceux de l'appartement n°2, mais aussi quelques autres.

Ci-dessous les travaux qui étaient prévus pour 2023 et leur nouvelle affectation :

Fonctionnement	
Appt 2 (cuisine...)	18 000,00
Fin travaux appts mairie (RMS)	1 688,63
Local poubelles	2 000,00
Boîtes aux lettres 3 cours	1 100,00
Parking communal 3 cours	7 340,00
<b>s/s total Prévisions</b>	<b>30 128,63</b>
<b>TOTAL</b>	<b>75 633,08</b>

Investissement	
Appt 2 (reste)	27 000,00
Balcon appt 6	2 020,00
Miroir sur le lavoir	250,00
Enrochement trottoir EOLE	1 500,00
Local stockage ERL	2 255,00
Façades de la mairie	4 950,00
Parking ERL	
Réfection abribus	
<b>s/s total Prévisions</b>	<b>37 975,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37 975,00</b>

- Parking ERL : attente devis de l'entreprise Noirot. Report en 2023 avec demande de subvention
- Abribus : aménagement intérieur : report en 2023. Nettoyage extérieur prévu avec les façades de la mairie

Au budget primitif, les comptes sont budgétés ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Compte 615221 Bâtiments publics	<b>84 137,00</b>

INVESTISSEMENT	
Compte 2132	<b>8 688,63</b>

En fonctionnement, nous pourrions aisément réaliser les différents travaux. En investissement, le compte n'est pas suffisamment approvisionné. Les modifications proposées dans la délibération suivante vont permettre d'y affecter 30.550 € supplémentaires.

Après débat, le conseil propose de mettre le parking communal des 3 cours à la section d'investissement et de constituer un dossier de subvention commun avec le parking de l'Espace de rencontres.

- **Délibération : Modifications budget primitif 2022**

Pour faire suite à la réaffectation des travaux, des modifications doivent être apportées au budget primitif.

Le compte 2132 (investissements) dispose aujourd'hui de 8.688,63 €.

Les décisions modificatives proposées ci-dessous permettraient d'y ajouter 30.550 €, soit un total de plus de 39.200 € permettant ainsi d'y imputer les gros travaux de l'appartement n°2 et quelques autres aménagements importants.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur ces propositions :

Décision modificative #1

Déplacement du compte 2181 vers le compte 2132 : 11.200 €

- Divers ERL 6.000
- Parking ERL 2.500 décalage en 2023. Attente devis Noirot
- Local stockage ERL 2.700 passage en fonctionnement

Abstention	0	Contre	0	Pour	7
------------	---	--------	---	------	---

Décision modificative #2

Déplacement du compte 2183 vers le compte 2132 : 1.550 €

- Provision de 2.000 € pour l'imprimante, mais achat à 450 €

Abstention	0	Contre	0	Pour	7
------------	---	--------	---	------	---

Décision modificative #3

Déplacement du compte 231 vers le compte 2132 : 17.800 €

- Provision de 25.000€ de surcoût pour le lot 10 ; réel : 7.200 €

Abstention	0	Contre	0	Pour	7
------------	---	--------	---	------	---

**Autres décisions**

NOTE : ces décisions peuvent être différées lorsqu'elles seront absolument nécessaires.

#### Décision modificative #4

Déplacement de 1.575 € du compte 615221 (Bâtiments publics) vers le compte 611.

- Les radiateurs de l'appartement 3, le fourreau pour le passage de la fibre, et le curage du réseau d'eaux usées ont été affectés par erreur au compte 611 (prestations de service).

Abstention	0	Contre	0	Pour	7
------------	---	--------	---	------	---

#### Décision modificative #5

Déplacement de 520 € du compte 615221 (Bâtiments publics) vers le compte 615231.

- Le curage des eaux usées des 3 cours sur la partie extérieure a été imputé par erreur au compte 615231 (voiries).

Abstention	0	Contre	0	Pour	7
------------	---	--------	---	------	---

#### • **Délibération : affectation des travaux**

Après consultation des différents devis, une première série de travaux va être engagée. Mr DE DEMO, conseiller municipal et dirigeant de l'entreprise 2DS, ne peut prendre part au vote.

Les travaux sont ainsi affectés à l'unanimité des 6 votants :

- Nettoyage des façades de la mairie 2DS
- Réfection du balcon des 3 cours 2DS
- Réfection des boîtes aux lettres aux 3 cours 2DS
- Local de stockage EOLE 2DS
- Réfection du local poubelles aux 3 cours 2DS
- Enrochement de sécurité de la salle EOLE SARL SM-TP

Signalisation : pose d'un miroir au carrefour du lavoir :

Abstention	2	Contre	3	Pour	2
------------	---	--------	---	------	---

Ce projet sera étudié en 2023 dans le cadre des aménagements de sécurité de la route départementale.

#### • **Délibération : Remise de pénalités entreprise ROYER**

Nous avons pris une délibération afin de ne pas grever de pénalités les entreprises ayant procédé à la réception des travaux le 18 novembre 2021 alors que les ordres de service se terminaient au 30 septembre. Dans cette délibération, nous avons oublié l'entreprise ROYER.

Il est demandé au conseil d'approuver cette proposition.

Abstention	0	Contre	0	Pour	7
------------	---	--------	---	------	---

#### • **Délibération : contrat de travail à temps partiel**

Mme BROCARD, qui effectue des prestations auprès de diverses familles de Curley, est disposée à prendre en charge le nettoyage de la mairie à raison de 1h30 toutes les deux semaines.

Elle est aujourd'hui rémunérée en CESU pour un montant de 13,00€ Net mensuels, congés inclus.

Après discussions avec le centre de gestion, il est proposé un contrat à durée indéterminée à temps partiel, poste Agent de maîtrise, catégorie C à l'indice majoré 476.

Ce qui correspond à un salaire horaire (charges incluses) de 23.34 €, soit 820,24 € / an.

Un montant de 300,00 Euros annuels avait été prévu au budget primitif 2022 (article 611 – prestations de service).

Il est demandé au conseil d'approuver la signature de ce contrat :

Abstention	0	Contre	0	Pour	7
------------	---	--------	---	------	---

- **Délibération : Temps de travail**

Nous devons prendre une délibération nous engageant à respecter la limite légale de 1607 heures de travail annuel décomptés ainsi :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h Arrondi à 1600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

Même si nous ne sommes pas concernés, nous devons néanmoins prendre cette délibération.

Abstention	0	Contre	0	Pour	7
------------	---	--------	---	------	---

- **Délibération : nettoyage de fin de chantier de l'ERL**

L'entreprise SERENA nous propose un devis de remise en état de fin de chantier à l'espace de rencontres. Si possible, ce nettoyage doit avoir lieu avant la pose des brise soleil.

Ce devis s'élève à 822,00 € TTC ; il sera imputé à l'article 611 (Prestations de services).

Il est demandé au conseil d'approuver la signature de ce devis :

Abstention	0	Contre	0	Pour	7
------------	---	--------	---	------	---

- **Délibération : Réparations dans l'appartement n° 4**

L'appartement a été libéré précipitamment par son locataire ; nous avons constaté :

- Des salissures aux murs et au plafond de la cuisine ;
- Un volet roulant endommagé et son capot de protection détruit.

Le devis de remise en état du volet roulant s'élève à 490 HT, mais incluant un moteur et une télécommande neufs. Lors de l'état des lieux d'entrée, le volet fonctionnait mais présentait quelques signes de faiblesse. Aussi, il est proposé au conseil de prendre à sa charge 50% de cette réparation et ne pas faire supporter au locataire la totalité d'une remise à neuf du volet.

Il est demandé au conseil d'approuver cette remise.

Abstention	0	Contre	0	Pour	7
------------	---	--------	---	------	---

- **Information : remise sur le loyer de l'appartement n° 6 (3 cours)**

Le garage est une partie privative de cet appartement, et il est traversé par une canalisation d'eaux usées. Cette canalisation s'est rompue souillant ainsi le tas de bois qui se trouvait entreposé en-dessous.

La locataire nous demande de l'indemniser de 1,5 stères de bois. En attendant la réponse de l'assureur, nous pourrions l'indemniser sous la forme d'une réduction de loyer (certificat administratif).

En séance, le maire informe avoir reçu confirmation que ce sinistre est pris en charge sans franchise dans le cadre de notre assurance responsabilité civile.

- **Information : signature de documents pour les affouages**

Nous avons rencontré des difficultés pour encaisser les chèques des différents affouagistes ; en effet, la trésorerie exige un document qui permet de justifier ces chèques.

Pour les prochains affouages, il faudra établir une facture à chaque affouagiste en mentionnant le moyen de paiement.

- **Information : Service commun scolaire**

Notre comptable et les services de la préfecture ont mis en avant un problème de légalité à propos du service commun scolaire (voir annexe pour les détails complets). Pour résumer :

La restitution de la compétence scolaire aux communes aurait dû s'accompagner d'une restitution du patrimoine immobilier.

Le SCS est une mutualisation des services et ne fait pas de la ComCom un pouvoir adjudicateur en la matière. Par conséquent, la ComCom n'est pas habilitée à contracter des emprunts ni à investir.

Problème : les communes ont ensemble payé les bâtiments et les investissements qui y ont été effectués. Elles sont donc co-propriétaires du patrimoine immobilier. Mais, en comptabilité publique, la copropriété n'existe pas.

En conséquence, il va falloir administrer la compétence scolaire sous une autre forme et probablement par la création d'un SIVOS.

En séance, le maire informe le conseil qu'une réunion sur ce sujet est organisée le 16 juin 2022 à 18h30 à la Salle des fêtes de l'Etang Vergy.

Le maire étant absent à cette date, Mme Marine THOMAS (délégué au service commun scolaire) y représentera la commune.

Mr Personnier indique qu'un SIVOS unique regroupant les groupes scolaires de L'Etang Vergy et Chamboeuf va soulever de nouvelles questions notamment sur la carte scolaire et par conséquent les ramassages.

- **Information : Recensement 2023**

Nous devons nommer un coordinateur des opérations pour notre commune.

Mme Christ, qui avait assuré le précédent recensement, a été contactée. Nous attendons sa réponse.

Mr Personnier fait remarquer que Mme CHRIST était agent recenseur et non coordinateur, fonction dévolue au maire ou à la secrétaire de mairie.

Le maire en prend bonne note et va reprendre en détail la note de l'INSEE.

- **Questions diverses**

#### Point sur les travaux EOLE

L'entreprise Babouhot va procéder à l'installation de l'escalier de secours et des brise soleil à compter du 14 juin.

Le maire indique avoir toujours des problèmes pour faire terminer un certain nombre de lots :

- SONELEC : toujours en attente d'une validation du Consuel pour les panneaux photovoltaïques
- PEDRON : les réserves posées lors de la réception du 18/11/2021 ne sont toujours pas levées ; des finitions à réaliser dans les toilettes
- ART DU TOIT : pose du garde-corps sur le toit ainsi que des enseignes.

Les trois entreprises concernées ont toutefois indiqué pouvoir terminer les travaux dans le courant juin.

Il faudra voir durant l'été (ou à la rentrée) l'acquisition des équipements intérieurs de la salle, notamment tables et chaises, vaisselle, voire le téléviseur.

#### Double de clés des appartements loués

Il s'agit d'une question récurrente qui pose un problème d'intimité pour les locataires et de nécessité en cas d'urgence pour le bailleur.

Le maire demandera leur avis aux différents locataires lors d'une réunion qui devrait se tenir dans le courant de l'été (dès disponibilité de la salle EOLE).

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 21h34.

oOo